MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉGALITÉ
DIVERSITÉ
ON EN FAIT
UNE RÉALITÉ

Mission égalité et diversité
Le 6 octobre 2026

Publication de l'index 2026 relatif aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace (données 2025)

L'article 9 de la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique (codifié aux articles L. 132-9-3 et suivants du code général de la fonction publique) a renforcé les obligations des employeurs publics en matière de mesure des écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes.

Cet article a instauré l'obligation pour les départements ministériels gérant au moins cinquante agents de publier, chaque année, sur leur site internet, les indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, ainsi que les actions mises en œuvre pour les supprimer. Deux décrets du 5 décembre 2023 ont précisé les modalités d'application de cette réforme.

L'index relatif aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes se présente sous la forme d'une note sur 100 points avec une cible minimum à atteindre de 75 points. Il comprend six indicateurs assortis d'une pondération et d'un barème :

- Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires et contractuels comptent pour la moitié de la note (50 points)
- Les écarts de taux de promotion de corps et de grade comptent pour 30 points dans la note
- Et les écarts de représentation des femmes et des hommes parmi les plus hautes rémunérations pour 20 points.

Les éléments de rémunération retenus portent sur le traitement indiciaire, les primes et les indemnités à l'exception de celles liées à un exercice à l'étranger ou spécifiques à l'outre-mer.

L'index relatif aux écarts de rémunération du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace atteint le score de **95 points sur 100 en 2026** (données 2025), contre **91 points en 2025** (données 2024), soit **une progression de quatre points en un an.** Il est supérieur au minimum attendu de 75 points sur 100.

Ministère de de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace	Score maximum	Score du ministère en 2025 (données 2024)	Score du ministère en 2026 (données 2025)
Egalité de rémunération pour les fonctionnaires	40	39	39
Egalité de rémunération pour les contractuels	10	10	10
Ecart de promotion de corps	15	15	15
Ecart de promotion de grades	15	15	15
Dix plus haute rémunération	10	8	10
10% des plus hautes rémunérations du DNE	10	4	6
TOTAL	**100**	**91**	**95**